



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 01/03/2021

### Le ministère recrute 120 inspecteurs du travail

*Les inscriptions pour les concours 2021 de l'inspection du travail sont fixées du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> avril. Cent-vingt postes ont été ouverts cette année par le ministère du Travail, dont une vingtaine pour l'Ile-de-France qui font l'objet d'un concours spécifique et une vingtaine dans le cadre de détachements inter-administratifs.*

**Formation rémunérée.** Les concours s'adressent :

- aux étudiants titulaires d'un diplôme de niveau II (Bac +3) notamment dans les filières juridiques ou scientifiques,
- aux fonctionnaires et agents publics justifiant de quatre années d'ancienneté,
- aux personnes justifiant de huit années de mandat syndical ou électif ou d'activité professionnelle ; dans une volonté de diversifier les profils.

Il n'y a pas de limite d'âge pour s'y présenter.

Les épreuves écrites du concours se dérouleront les 15 et 16 juin 2021. Les épreuves orales auront lieu du 25 octobre au 5 novembre 2021, pour le concours national, et du 15 au 19 novembre 2021 pour le concours spécifique à la région Ile-de-France. Les lauréats bénéficient d'une formation en alternance rémunérée de 18 mois à l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), à l'ouest de Lyon.

L'INTEFP organise d'ailleurs deux sessions d'information via visio conférence lundi 8 et jeudi 11 mars.

**Au contact.** Catégorie A de la fonction publique, les inspecteurs du travail veillent à l'application de la législation du travail par le contrôle en entreprise et par le conseil aux acteurs du monde du travail. Ils mettent en œuvre les politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

C'est un métier au contact des employeurs et des salariés qui permet à l'inspecteur du travail d'être au cœur des relations sociales en traitant des sujets liés aux relations professionnelles individuelles et collectives et aux conditions de travail.

Depuis le début de l'année, les inspecteurs du travail ont effectué plus de 36 000 interventions sur les lieux de travail et adressé 24 000 lettres d'observations et préparé des mises en demeure du DIRECCTE pour prévenir les risques de contamination liés au COVID (et dans ce cadre obtenu des corrections rapides dans 90% des cas). Outre la santé et la sécurité de celles et ceux qui travaillent, les inspecteurs du travail interviennent pour le respect des droits des salariés, contribuent à la lutte contre le travail illégal et la traite des êtres humains (l'inspection a contribué à mettre à jour plusieurs réseaux en région parisienne, en Bretagne ou dans le Midi), agissent pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations.

Toutes les informations utiles et liens vers les visio conférences de présentation de la formation, sont à retrouver sur : [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr) > [metiers-et-concours](#) > [devenir-inspecteur-du-travail](#)

#### Contact

DCSTEP

05 08 41 19 40 - [975.sg@dcstep.gouv.fr](mailto:975.sg@dcstep.gouv.fr) / [975.polet@dcstep.gouv.fr](mailto:975.polet@dcstep.gouv.fr)